

VU SUR

# Charcuterie & Gastronomie

## 2020, fin de la vaisselle jetable



**E**n France, 4,73 milliards de gobelets en plastique sont jetés selon l'association Santé Environnement France, soit 150 par seconde.

La loi de transition énergétique impose la limitation des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique en 2020. Cela ne concerne pas la vaisselle jetable compostable en compostage domestique qui, elle, restera autorisée si elle respecte les normes françaises. De même, les produits contenant un minimum de 50 % de matières biosourcées en 2020, et de 60 % en 2025, seront autorisés. Les matières biosourcées sont définies comme « toute

matière d'origine biologique à l'exclusion des matières intégrées dans des formations géologiques ou fossilisées ».

Selon les professionnels du secteur, il n'existe pas à l'heure actuelle de matières capables de remplir à la fois les exigences de praticité et de compostage domestique ! Les fabricants de gobelets se mobilisent pour tenter de faire infléchir la loi.

Il faut savoir que les entreprises positionnées sur les matières biosourcées ou sur le secteur traiteur comme la société Comatec ne sont pas concernées - les verres et plateaux-repas sont considérés comme des emballages alimentaires.

RETROUVEZ-NOUS SUR

**WWW.COMATEC.FR**

& SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



@Comatec



@ComatecPackagin